Égalité entre les femmes et les hommes et émancipation des femmes: transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE (2016-2020)

2017/2012(INI) - 07/05/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres et la commission du développement ont adopté un rapport d'initiative de Linda McAVAN (S&D, UK) et Dubravka ŠUICA (PPE, HR) sur la mise en œuvre du document de travail conjoint des services de la Commission: «Égalité entre les femmes et les hommes et émancipation des femmes: transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE (2016 2020)».

Le rapport a été adopté conformément à l'article 55 du règlement du Parlement européen (procédure avec commissions conjointes).

Le cinquième objectif de développement durable (ODD n° 5) consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles dans le monde entier. Cet objectif doit être inscrit dans son intégralité au programme de développement durable à l'horizon 2030 afin de réaliser tous les objectifs de développement durable.

Le premier plan d'action sur l'égalité des sexes (2010-2015) a permis d'accomplir quelques progrès, mais a également présenté un certain nombre de lacunes.

Avec le **nouveau plan d'action 2016-2020**, l'accent est mis sur une évolution de la culture institutionnelle de l'Union aux niveaux des services centraux et des délégations en vue d'instaurer un changement systémique dans la stratégie de l'Union en matière d'égalité hommes-femmes.

Un an après son adoption, un certain nombre de **tendances positives** ont été observées. Cependant, des défis doivent être relevés en ce qui concerne la présentation et la mise en œuvre des priorités clés et des ODD liés à l'égalité des sexes et le suivi des progrès accomplis pour tous les objectifs, ainsi que sur l'intégration de l'égalité des sexes dans le dialogue politique sectoriel.

Le deuxième plan d'action été produit sous la forme d'un document de travail conjoint. La Commission est encouragée à démontrer son engagement ferme **en le proposant sous la forme d'une communication de la Commission** sur l'égalité des genres.

Les députés ont constaté que ce deuxième plan contenait un programme exhaustif couvrant l'ensemble du programme de politique étrangère de l'Union. Ils ont salué à cet égard le choix de **trois piliers thématiques**, à savoir:

- assurer l'intégrité physique et psychologique des filles et des femmes,
- promouvoir les droits économiques et sociaux et l'émancipation des filles et des femmes, et
- faire mieux entendre la voix des filles et des femmes et renforcer leur participation.

Ces trois piliers visent à s'attaquer aux principaux facteurs et causes de discrimination et de marginalisation. Les députés ont également pris acte d'une mesure horizontale pour **soutenir l'évolution de la culture institutionnelle** des services de la Commission et du service européen pour l'action

extérieure (SEAE) afin de concrétiser les engagements de l'UE en matière d'égalité des sexes et d'émancipation des femmes dans les relations extérieures de l'Union.

Parmi les principaux facteurs et causes de la discrimination et marginalisation figurent la violence sexuelle et sexiste contre les femmes et les filles, y compris les pratiques traditionnelles nuisibles telles que les mariages précoces et les mutilations génitales féminines.

Réalisations du deuxième plan d'action: les députés saluent l'élargissement du plan d'action sur l'égalité des sexes à l'ensemble des services extérieurs de l'UE et des États membres et relèvent des progrès notables accomplis dans l'évolution de la culture institutionnelle de l'UE aux niveaux des services centraux et des délégations, ce qui est essentiel pour renforcer l'efficacité des initiatives européennes et leur impact sur l'égalité des sexes.

Principales recommandations pour la Commission et le SEAE: les députés ont demandé:

- des mesures supplémentaires visant à **faciliter l'échange des meilleures pratiques** pour améliorer l'égalité des sexes et l'intégration de la dimension de genre entre les délégations et les unités;
- le renforcement des **capacités en ressources humaines** dédiées à l'intégration de la dimension de genre au sein des services de la Commission, à travers une formation adaptée et une réorganisation des structures existantes et en recrutant du personnel supplémentaire;
- la promotion et l'intégration du **principe** de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'UE dans ses relations extérieures;
- le renforcement de l'action des États membres et de l'action internationale de l'UE par l'intermédiaire des Nations unies afin de traiter plus efficacement l'impact des situations de conflit et d'après-conflit sur les femmes et les filles;
- la création d'un **mécanisme** pour suivre et renforcer la politique d'égalité des sexes dans le cadre des accords commerciaux;
- la mise en œuvre efficace de politiques ciblées pour faciliter l'accès des femmes aux postes de direction et de gestion.

Financement: les députés constatent qu'il sera nécessaire de prévoir un financement suffisant de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les relations extérieures afin de soutenir l'engagement politique à l' égard de cet objectif. Soulignant que le financement actuellement consacré à l'égalité entre les sexes et aux mesures d'émancipation des femmes était insuffisant, ils ont appelé à inverser cette tendance dans le prochain cadre financier pluriannuel.

En particulier, ils ont recommandé de **créer une ligne budgétaire** consacrée à l'égalité des sexes afin de s' attaquer de façon plus visible au niveau de participation et de représentation politique des femmes dans les pays voisins de l'Union et au sein de l'Union.

Rapports à venir: les députés ont souligné la nécessité d'une méthode simplifiée d'établissement de rapports qui limite au maximum les formalités administratives. Ils ont préconisé de mettre en place un système de rapports en ligne et des modèles explicites ainsi que d'éditer un manuel pour faciliter le travail des délégations.

Un soutien accru devrait être apporté aux PME locales, en particulier aux femmes entrepreneurs, au moyen de microcrédits, afin de leur permettre de tirer parti de la croissance tirée par le secteur privé. Les députés ont suggéré d'améliorer la **collecte des données** afin de permettre une analyse qualitative de la situation des femmes, par exemple en ce qui concerne les conditions de travail.